



Obtention badge aeroportuaire

Par **osy**, le **10/02/2014** à **22:22**

Bonsoir à tous ,

Voila, j'ai été retenu pour travailler en tant qu'agent d'escale dans un aéroport et j'ai appris que pour des raisons de sécurité mon casier judiciaire allait être consulté .. jusque là aucun soucis je n'ai rien à me reprocher mais par contre il m'est arrivé quelques pépins ces dernières années et j'ai peur que cela coince à ce niveau là :

- 2 chèques m'ont été volé voila deux ans et je suis interdit BDF car la poste n'a jamais voulu me fournir les pièces nécessaires à mon dépôt de plainte est ce inscrit sur le casier ?
- j'ai du déposer plainte pour dégradation sur ma voiture
- j'ai été interrogé dans le cadre d'une procédure à l'encontre de mon conjoint mais qui a été résolue depuis car il y a eu réparation depuis. Je n'ai rien à voir avec cette affaire j'ai juste été interrogé.

Voila je stresse un peu beaucoup .. car cela m'embêterais de ne pas avoir ce boulot ..

j'espère trouver une réponse à mes questions .

Merci beaucoup par avance !!![smile3]

Par **moisse**, le **11/02/2014** à **11:04**

Bonjour,

Ne sont inscrites au casier que les seules condamnations.

Nulle part il n'est marqué que vous avez changé de boulanger.

Pour de plus amples détail sur les 3 casiers existants ici :
<http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/casier-judiciaire-11942/casier-judiciaire-contenu-de-casier-20250.html>

Par **osy**, le **11/02/2014** à **19:03**

Merci pour votre réponse !! Cordialement